



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E162899

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/02/2014

Forme juridique : SASU

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DRAGUIGNAN 2014B00197

Siret : 800 689 473 00018

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 9037099

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62094074

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62094074

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MENUISERIES DE LUMIERE

AVENUE DE LA SAINTE BAUME  
ZONE ARTISANALE DU CHEMIN D'AIX  
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Téléphone : 04 94 86 00 41

Fax :

Portable :

Site Internet : /mdl83.com/

E-mail : secretariat@mdl83.fr

Responsabilité légale :

LONG CLEMENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 01/10/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/10/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.